



Sol Soleil Solidarité

AMAP des 3 sol.
Contrat d'engagement pour des HUILES DE COLZA et TOURNESOL BIO
et pour des TISANES de Plantes Aromatiques et Médicinales BIO
de septembre 2025 à juin 2026

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- De favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs.
- De promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.
- De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractants :

Producteur :

Consom'acteur

PETITEAU Mélanie Le Grand Cormier 49120 Chemillé en Anjou petiteau.mel@orange.fr Tél : 06 14 93 34 73	Nom : Adresse : Tel : Courriel (écrit lisiblement SVP):
---	--

Termes du contrat :

>> Il est proposé de **l'huile de tournesol** et de **l'huile de colza, bio 1^{ère} pression à froid**. Le tournesol et le colza sont cultivés et pressés à la ferme. L'huile est proposée au prix de 4,90€/litre en vrac, et 5,90€/litre en bouteille. Vous pouvez donc choisir de prendre votre huile soit en vrac (vous apportez **votre propre contenant**), soit en bouteille en verre d'1 litre fournie par le producteur.

>> Il est également proposé 5 sortes de **tisanes de Plantes Aromatiques et Médicinales bio (Citronnelle, Jouvencelle, Félicie, Frimadouce et Clarinette)**, cultivées sur la ferme, au prix de 6 € le sachet de 30 à 40 gr selon les mélanges (sachet en papier kraft recyclable).
(tableaux de commande à compléter en page 2).

Le présent contrat est établi pour une durée de 1 an.

La livraison s'effectuera lors des distributions du mardi de 18h30 à 19h15, à la Ferme des «2 Bergères» à la Haute Chauvellerie à Chanzeaux (route de St Lambert du Lattay à Rablay sur Layon), ceci **3 fois par an** selon le calendrier pré-établi, à savoir pour le contrat 2024/2025 : le **16 septembre 2025**, le **13 janvier 2026** et le **28 avril 2026**.

Le consom'acteur prend un engagement ferme de réservation pour la période en versant **ses chèques (de 1 à 3 chèques) à l'ordre du producteur**.

Pour bénéficier de ce contrat, **tout consom'acteur doit être adhérent** de l'AMAP des 3 sol (min. 5 euros, couvrant les frais d'assurance obligatoire, les frais pour le lieu de distribution...).

La résiliation du présent contrat reste possible dans des situations extrêmes qui seront étudiées par le conseil collégial de l'association (cf statuts).

Fait le :

Signature du producteur :

Signature du consom'acteur :

Contrat à remplir en double exemplaire et à rendre à la distribution/signature des contrats prévue courant juin, ou à expédier à Florence Turco – 1 lieu-dit Doua - Chanzeaux – 49750 CHEMILLE EN ANJOU – tél 02 41 78 44 38, pour FIN JUILLET AU PLUS TARD !

Tableaux de commande année 2025/2026 :

>> **HUILE DE TOURNESOL et de COLZA bio** – pas de minimum requis pour le contrat

	TOURNESOL		COLZA		Montant Total
	Vrac : 4,90€ /litre	Bouteille : 5,90€/litre	Vrac : 4,90€ /litre	Bouteille : 5,90€/litre	
16 sept. 2025					
13 janv. 2026					
28 avril 2026					
Nombre total					

Règlement à l'ordre de Mélanie PETITEAU : en 1, 2 ou 3 chèques

>> **TISANES de Plantes Aromatiques et Médicinales bio** en sachet de 30 à 40 gr - pas de minimum requis pour le contrat

- composition de **Citronnelle** : mélisse, verveine, thym citron, basilic citron, calendula
- composition de **Jouvencelle** : cynorhodon, reine des prés, cassis, thym commun, vigne rouge, mauve
- composition de **Félicie** : verveine, menthe poivrée, tilleul, camomille romaine
- composition de **Frimadouce** : cassis, sureau, basilic sacré, cynorhodon, thym, romarin, menthe poivrée, bleuet
- composition de **Clarinette** : bardane racine, frêne, ortie, romarin, agastache anisée, monarde

6,00 € le sachet	Tisane CITRONNILLE	Tisane JOUVENCELLE	Tisane FELICIE	Tisane FRIMADOUCE	Tisane CLARINETTE	Montant Total
16 sept. 2025						
13 janv. 2026						
28 avril 2026						
Nombre total						

Règlement à l'ordre de Mélanie PETITEAU : en 1, 2 ou 3 chèques